

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	207-2022
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.325
Déposée le :	14.09.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole) Bütikofer (Lyss, PS)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	251/2023 du 1 ^{er} mars 2023
Direction :	Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification :	Non classifié

Effectifs des gymnases du canton de Berne et stratégie des locaux

En 2019, on dénombrait 120 000 jeunes fréquentant une école du degré secondaire 2 à l'échelle nationale. Cette population est amenée à croître entre 10 % et 23 % à l'horizon 2029. Au niveau du canton de Berne, l'OFS prévoit une augmentation de 4 % de 2021 à 2028, avec un pic en 2025 correspondant à une hausse de 9,7 % par rapport à 2021. En chiffres absolus, cela correspond à une augmentation de 919 élèves, soit un accroissement des besoins en locaux équivalents à 40 classes sur l'ensemble du canton. Dans la partie francophone du canton, la filière gymnasiale et celle d'école de culture générale ont particulièrement eu la cote lors de la rentrée 2022, dans la mesure où le pourcentage de jeunes ayant opté pour l'une de ces filières est passé de 22 % à la rentrée 2021 à 31 % cet été. Cela s'explique notamment par le fait que la pandémie de COVID-19 a rendu impossible l'organisation de stages dans certains secteurs, notamment la santé ou la restauration. Ainsi le Gymnase de Bienne et du Jura bernois a dû ouvrir plusieurs classes supplémentaires. Cependant, les effectifs des gymnases allemands du canton sont restés relativement stables, avec une augmentation de 1 % seulement.

Le document « *Stratégie des locaux scolaires 2030-mise à jour 2020* » dresse un état des lieux des diverses solutions destinées à remédier au manque de locaux scolaires dans les gymnases du canton. Il y est notamment fait mention de divers projets de rénovation ou d'extension des locaux gymnasiaux. Ce rapport indique de plus que l'un des enjeux actuels consiste à déterminer les écoles moyennes qui seront susceptibles d'être agrandies ou si un nouveau site, voire une nouvelle école devrait être envisagé. Il est enfin précisé à la page 48 de ce document que « *les projets en cours tiennent compte de l'évolution démographique sur la base du nombre de classes prévues dans les statistiques du site scolaire concerné. Pour des raisons économiques, c'est plutôt le scénario prudent qui est retenu.* »

D'ici 2023, la durée des études gymnasiales sera vraisemblablement harmonisée à quatre ans au niveau national par l'intermédiaire d'un vote de l'assemblée plénière de la CDIP. Les cantons auront ensuite droit à un délai de mise en œuvre, qui devrait durer une dizaine d'années, pour

être effective à l'horizon 2033–2035. Au niveau du canton de Berne, cela entraînera pour sûr une augmentation massive de l'effectif des gymnasiennes et gymnasiens, en tout cas dans la partie francophone, qui ne connaît pas le « *modèle quarta* » pour la maturité monolingue.

De nombreuses études montrent que l'effectif idéal d'une institution gymnasiale doit tourner avec un effectif maximal de 1000 élèves, soit de 50 classes de 20 élèves. D'autres cantons, par exemple celui de Vaud, vivent une situation de surpopulation des gymnases. Ainsi, diverses institutions ont été fondées ou le seront d'ici quelques années. En effet, le gymnase de Renens a été ouvert en 2016, celui de Bussigny en 2021, une année après sa conception, tandis que ceux d'Échallens et d'Aigle seront ouverts d'ici 2026 au plus tard. Dans le canton de Berne, le nombre d'institutions gymnasiales a diminué lors des dix dernières années, dans la mesure où plusieurs gymnases ont été contraints de fusionner.

La ville de Bienne dispose depuis 2014 de deux gymnases, contre trois auparavant. En effet, les mesures d'économies EOS2014 ont conduit à la dissolution du Gymnase de la rue des Alpes. Cette vénérable institution était l'image de ce que la Suisse et le canton de Berne veulent être, à savoir un exemple vivant de cohabitation de deux cultures, alémanique et francophone. Il s'y pratiquait ce qu'il convient d'appeler le « bilinguisme vivant ». Actuellement, les gymnases sont répartis sur plusieurs sites, en partie provisoires, ce qui pose des problèmes au niveau de l'exploitation et cette situation n'est pas appropriée sur le plan économique. Le canton estime qu'ils doivent être regroupés sur deux sites, si bien que lors de la session de printemps 2021, le Grand Conseil a adopté un crédit d'engagement de 1,9 million pour rénover et transformer les bâtiments de la rue de la Source pour les gymnases, dès que la HES bernoise aura déménagé dans le nouveau Campus Bienne. À terme, et de façon définitive, l'école de culture générale et d'autres filières des gymnases biennois s'installeront dans ces bâtiments. Relevons que pour se rendre entre ces deux sites, cela prend 23 minutes à pied et 17 en transports publics. Enfin, il existe également un projet de concentration des sites à plus long terme, avec le développement de la Bürer-Areal. Ce projet comporte néanmoins de grandes inconnues.

Dans le sud du canton, les gymnases de Thoune-Schadau et de Seefeld ont fusionné pour donner naissance au gymnase de Thoune en 2014. Ce dernier est toutefois toujours réparti sur les deux sites de Schadau et de Seefeld, distants d'environ un kilomètre. Afin de réunir les deux sites à Schadau, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité un crédit de 101,54 millions de francs, lors de la session d'automne 2022, pour rénover le bâtiment principal de la Seestrasse et construire deux extensions. Le rapport relatif à cette affaire indique que « *le regroupement du gymnase sur un seul site s'avère important pour héberger ces classes supplémentaires. Le temps de trajet entre les deux sites disparaîtra, ce qui permettra de proposer plus de leçons par jour. De plus, les salles de classe mises à disposition pourront être utilisées de manière flexible afin de garantir un taux d'occupation maximal.* »

Par ailleurs, lors de la session d'automne 2022, le Conseil-exécutif a recommandé l'adoption d'un postulat (et a été suivi par le Grand Conseil par 132 oui, 1 non et 2 abstentions) le chargeant d'examiner la possibilité de construire un nouveau gymnase en ville de Berne, afin de remédier au manque persistant de locaux auquel le gymnase de Kirchenfeld est actuellement confronté.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Pourquoi le Conseil-exécutif a-t-il choisi d'utiliser la projection démographique prudente dans sa planification, au risque que celle-ci ne règle pas les problèmes de locaux à moyen et long terme ?

2. Est-ce que le Conseil-exécutif a tenu compte de l'harmonisation de la durée des études gymnasiales à 4 ans au niveau national dans sa planification, notamment dans la partie francophone ?
3. Quels sont actuellement les effectifs des élèves de chacun des dix gymnases du canton de Berne ?
4. Selon le Conseil-exécutif, dans quelle fourchette devrait être comprise le nombre d'élèves d'une institution gymnasiale pour être viable ?
5. Le Conseil-exécutif préfère-t-il envisager l'ouverture de nouveaux gymnases ou de maintenir leur nombre actuel, quitte à ce que leurs effectifs soient trop importants ou qu'ils soient répartis sur plusieurs sites ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux auteurs de l'interpellation :

Question 1

La planification de locaux scolaires supplémentaires est étroitement liée à la question des ressources financières. Lorsqu'il prévoit des locaux supplémentaires, le Conseil-exécutif doit aussi tenir compte de la situation financière du canton de Berne et évaluer combien de locaux peuvent être créés avec les moyens à disposition. Ce faisant, il essaie toujours de se baser sur des données réalistes et de ne pas créer des locaux superflus qui ne seront pas utilisés, étant donné que ceux-ci représenteraient une charge financière supplémentaire pour le canton de Berne.

Question 2

Dans la partie germanophone du canton, la formation gymnasiale ininterrompue en quatre ans a été mise en place dès l'année scolaire 2017-2018. Elle fait donc partie intégrante de la planification. Dans la partie francophone du canton, le sujet d'une formation gymnasiale ininterrompue en quatre ans a été discuté dans le cadre du projet « Évolution de la maturité gymnasiale ». Il n'est cependant pas encore clair si celle-ci sera effectivement introduite dans la partie francophone du canton ; le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) doivent encore prendre une décision à ce sujet. Pour cette raison, la prolongation de la formation gymnasiale n'est pas encore prise en compte dans la planification.

Question 3

Les effectifs d'élèves dans les écoles moyennes cantonales (filière gymnasiale [GYM] et filière de formation en école de culture générale [ECG]) pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivants (date de référence : 15 septembre 2022) :

École	Nombre d'élèves GYM	Nombre d'élèves ECG
Gymnase de Kirchenfeld	1327	
Gymnase de Neufeld	1132	254
Gymnase de Lerbermatt	902	168
Gymnase de Hofwil	502	
Gymnase de Biel-Seeland (élèves germanophones)	823	200
Gymnase de Biel-Seeland (élèves francophones)	94	

Gymnase de Bienne et du Jura bernois (élèves francophones)	706	132
Gymnase de Bienne et du Jura bernois (élèves germanophones)	67	
Gymnase de Berthoud	635	
Gymnase de Haute-Argovie	487	129
Gymnase de Thoune	981	264
Gymnase d'Interlaken	370	
Total	8026	1147

Question 4

Le Conseil-exécutif estime que, pour des raisons d'assurance-qualité, une filière de formation gymnasiale devrait être constituée d'au moins quatre classes gymnasiales par volée, soit un total de 16 classes.

Question 5

Si, dans une région, le nombre de classes devait augmenter au point que les infrastructures existantes ne pourraient pas accueillir les élèves supplémentaires, le Conseil-exécutif estime qu'il serait approprié d'examiner l'ouverture d'un nouveau gymnase ou d'un nouveau site.

Destinataire

– Grand Conseil